

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 19 août 2024 à l'hôtel de ville du même endroit, à 20h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Est absente la conseillère :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
---------------------	----------------------

Est vacant :

conseiller poste #3

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

233-08-2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20h et souhaite la bienvenue à tous.

234-08-2024

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2024 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUILLET 2024
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. ADMINISTRATION – APPUI À LA DÉMARCHE « POUR MA MOBILITÉ, JE M'ACTIVE » - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
10. ADMINISTRATION – PLAN DE COMMUNICATION – OCTROI DE CONTRAT
11. ADMINISTRATION – PROJET CAMPING DE L'AUBERGE MIGUASHA – OCTROI DU CONTRAT MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES
12. ADMINISTRATION – MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – 2019-2023
13. URBANISME - AUTORISATION DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SUR LE LOT 5 875 492 SITUÉ AU 132, ROUTE DE MIGUASHA OUEST
14. ADMINISTRATION – AUTORISATION SIGNATURE – PROGRAMME DE

SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES VOLET 2 –
PROJET RÉFECTION SENTIER HÉBERTISME

15. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DE DÉPÔT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE –SALLE COMMUNAUTAIRE DE L’HIPPODROME DE NOUVELLE
16. DÉVELOPPEMENT – OCTROI DE CONTRAT – PROJET RÉFECTION SENTIER HÉBERTISME
17. ADMINISTRATION – PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA RIVIÈRE NOUVELLE
18. VARIA
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
20. CLÔTURE DE LA SÉANCE
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

Que l’ordre du jour soit adopté.

235-08-2024

3. CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu’il y a quorum. La séance peut être tenue.

236-08-2024

4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

237-08-2024

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUILLET 2024

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 15 juillet 2024

Il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

238-08-2024

6. CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois

239-08-2024

7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 337 221,69\$ (comptes payés au cours du mois, 221 935,01\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 115 286,68\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

240-08-2024

8. DEMANDE DE DONS

CONSIDÉRANT la demande de don suivante :

- Demande de commandite – Monts et rivières en couleurs – Le Petit Chamonix.

CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2024.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil autorise le don suivant:

- Demande de commandite – Monts et rivières en couleurs – Le Petit Chamonix, montant de 250,00\$.

241-08-2024

9. ADMINISTRATION – APPUI À LA DÉMARCHE « POUR MA MOBILITÉ, JE M'ACTIVE » - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a reçu une demande d'appui à la démarche « Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE » du conseil régional de l'environnement de la Montérégie en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le Conseil municipal appui, sous forme de lettre, la démarche « Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE » du conseil régional de l'environnement de la Montérégie en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, à signer et transmettre la lettre d'appui au conseil régional de l'environnement de la Montérégie.

242-08-2024

10. ADMINISTRATION – PLAN DE COMMUNICATION – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a exprimé le besoin d'un plan de communication pour améliorer ses communications internes et externes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'élaboration d'un plan de communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois offres de services;

CONSIDÉRANT QUE la firme Audace Marketing a présenté une offre de services en date du 2024-07-18, numéro E6649 jugée conforme et répondant aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'offre soumise est de 24 550 \$, taxes en sus, et que celle-ci est conforme au budget alloué par la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le contrat pour l'élaboration du plan de communication soit octroyé à Audace Marketing au montant de 24 550 \$, taxes en sus.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot et la mairesse, Rachel Dugas, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec ce dossier.

QUE le montant de la dépense soit imputé au poste budgétaire prévu à cet effet pour l'année fiscale 2024 et 2025.

243-08-2024

11. ADMINISTRATION – PROJET CAMPING DE L'AUBERGE MIGUASHA – OCTROI DU CONTRAT MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a identifié la nécessité de mettre à niveau les installations de traitement des eaux usées du Camping de l'Auberge Miguasha ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public conformément aux dispositions légales en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres :

J.A & L Nadeau inc. avec une soumission au montant de 323 038,31 \$, taxes en sus;

Action Projex inc. avec une soumission au montant de 413 097,50 \$, taxes en sus;

Entreprise L.Michaud et Fils (1982) avec une soumission au montant de 493 425,64 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par ARPO Groupe-conseil, qui recommande l'octroi du contrat à J.A & L Nadeau inc. en raison de la conformité de son offre et de son prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission de J.A & L Nadeau inc. est de 323 038,31 \$, taxes en sus, et qu'il est conforme au budget prévu pour ce projet;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le contrat pour la mise à niveau des eaux usées du Camping de l'Auberge Miguasha soit octroyé à J.A & L Nadeau inc. au montant de 323 038,31 \$, taxes en sus ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot et la mairesse, Rachel Dugas, ou toute autre personne désignée, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l tout document en lien avec ce dossier.

QUE le montant de la dépense soit attribué au programme TECQ 2019-2023 tel que le prévoit la programmation des travaux.

244-08-2024

12. ADMINISTRATION – MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs

ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

245-08-2024

13. URBANISME - AUTORISATION DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SUR LE LOT 5 875 492 SITUÉ AU 132, ROUTE DE MIGUASHA OUEST

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction d'une maison unifamiliale située à proximité de fortes pentes a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du règlement numéro 431 précisant les conditions d'émission de permis et de certificats d'autorisation dans les secteurs de fortes pentes, une demande de permis ou d'un certificat d'autorisation peut être soustraite de l'application de l'article 4.12.1.2 du règlement de zonage selon les dispositions de l'article 4.12.1.3 de ce même règlement si le requérant fournit une expertise géotechnique conforme au présent règlement et que le conseil municipal autorise par résolution, la délivrance de tous permis de construction ou certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 de ce même règlement, le comité consultatif d'urbanisme est chargé d'évaluer la demande en fonction de la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et des conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu des contraintes en se basant sur l'expertise produite et de transmettre sa recommandation au conseil municipal à l'effet d'approuver ou désapprouver la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de permis de construction à condition qu'un nouveau certificat d'implantation du bâtiment soit soumis, qu'il concorde avec le plan présenté dans le rapport d'expertise, de suivre les recommandations à la lettre et de respecter tout ce qui est inscrit au rapport d'expertise;

CONSIDÉRANT le rapport d'expertise géotechnique signé par monsieur Jean-François Murray, ingénieur d'Aqua Ingenium;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise la délivrance du permis de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 5 875 492, situé au 132, route de Miguasha Ouest à condition qu'un nouveau certificat d'implantation du bâtiment soit

soumis, qu'il concorde avec le plan présenté dans le rapport d'expertise, de suivre les recommandations de l'ingénieur à la lettre et de respecter tout ce qui est inscrit au rapport d'expertise.

QUE le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer le permis si toutes les conditions prévues dans la résolution du conseil municipal sont remplies et si la demande est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité.

246-08-2024

14. ADMINISTRATION – AUTORISATION SIGNATURE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES VOLET 2 – PROJET RÉFECTION SENTIER HÉBERTISME

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nouvelle a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, Volet 2 : réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée par le ministère de la Famille, qui accorde à la Municipalité de Nouvelle une aide financière maximale de vingt-deux mille cinq cents dollars (22 500,00 \$) pour l'année financière 2024-2025;

CONSIDÉRANT que la Convention d'Aide financière 2024-2025, numérotée M2-24-001-11, définit les modalités de cette aide financière ainsi que les obligations de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle accepte les termes et conditions de la Convention d'Aide financière 2024-2025 telle que présentée.

QUE Rachel Dugas, mairesse, et Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, la Convention d'Aide financière 2024-2025 avec le ministère de la Famille.

QU'une copie de cette résolution sera jointe à la convention signée pour fins de documentation.

247-08-2024

15. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DE DÉPÔT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE – SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HIPPODROME DE NOUVELLE

ATTENDU QUE l'Hippodrome de Nouvelle, propriété de la Municipalité de Nouvelle, joue un rôle important dans la vie communautaire et constitue un lieu de rassemblement pour divers événements et activités;

ATTENDU QUE la subvention au programme de soutien financier Nouveaux Horizons pour les aînés favorise la promotion et la valorisation de la pratique d'activités à la fois pour les aînés, mais aussi les liens intergénérationnels et interculturels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle désire augmenter son offre de services à l'ensemble de ses résidents et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses espaces;

ATTENDU QUE la salle communautaire de l'Hippodrome mériterait des modifications, notamment au niveau du plancher, de la réfection des murs et de son mobilier;

ATTENDU QUE ce projet de modernisation vise à renforcer l'accessibilité, le confort et la polyvalence de la salle communautaire, favorisant ainsi une utilisation plus diversifiée par les citoyens de tous âges;

ATTENDU QUE la modernisation de cette salle soutient les objectifs du programme Nouveaux Horizons pour les aînés en créant un environnement inclusif qui encouragera la participation active des aînés dans la communauté;

ATTENDU QUE les améliorations permettront aux deux principaux OBNL de la municipalité utilisant le site, soit le Club de Courses de Nouvelle et le Festival Western de Nouvelle, de développer leurs activités, en plus d'améliorer les autres activités s'y déroulant comme la fête des bénévoles;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de soutien financier au programme Nouveaux Horizons pour les aînés et que la Municipalité est porteuse du présent projet;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet par l'agent de développement en vue d'améliorer la salle communautaire de l'Hippodrome auprès du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.

QUE Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier ou Rachel Dugas, mairesse, sont autorisés à signer tout document advenant l'acceptation du projet.

QUE la Municipalité de Nouvelle s'engage à collaborer avec le Club de courses et le Festival Western de Nouvelle pour la mise en œuvre du projet, si la subvention est accordée.

248-08-2024

16. DÉVELOPPEMENT – OCTROI DE CONTRAT – PROJET RÉFECTION SENTIER HÉBERTISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite procéder à la mise à niveau des sentiers, à leur élargissement, au défrichage, et à la sécurisation des sentiers pour faciliter l'accès aux jeunes familles et aux aînés, ainsi qu'à la mise en valeur des points de vue écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE Service Arbres Gaspésie Inc., situé au 210, route de Saint-Jules, Maria, QC, a soumis un devis (n° 1368) daté du 10 avril 2024 pour ces services ;

CONSIDÉRANT QUE le devis de Service Arbres Gaspésie Inc. inclut les travaux suivants :

- Disposition du bois et des copeaux inclus ;
- Mobilisation et démobilitation ;
- Mise à niveau du sentier et élargissement, défrichage et sécurisation ;
- Aménagement des sentiers, récupération du bois pour en faire du mobilier urbain comme des bancs le long du sentier, mise en place de mangeoires, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du devis s'élève à 24 600 \$, excluant les taxes) ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le contrat pour les travaux de défrichage, de mise à niveau et d'aménagement des sentiers soit octroyé à Service Arbres Gaspésie Inc. au montant de 24 600,00\$, taxes exclues.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot et la mairesse, Rachel Dugas ou toute autre personne désignée, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec ce projet.

QUE le montant de la dépense soit imputé au poste budgétaire des loisirs à la suite de la confirmation de l'acceptation du programme de soutien aux politiques familiales municipales.

249-08-2024

17. ADMINISTRATION – PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA RIVIÈRE NOUVELLE

CONSIDÉRANT QUE la SRGN organise son annuel souper-bénéfice le samedi 2 novembre prochain à la Baie-Bleue;

CONSIDÉRANT QUE cette levée de fonds est essentielle au bon fonctionnement de la SRGN;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées sont réinvesties dans la protection, la conservation et la mise en valeur de la rivière Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE la SRGN a fait appel à la Municipalité de Nouvelle pour offrir un soutien financier;

POUR ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil autorise la municipalité à acheter une table complète de 10 places, au prix de 95,00\$ plus les taxes applicables, pour un montant total de 950,00\$ plus les taxes applicables.

QUE les places soient distribuées aux membres du conseil ainsi qu'aux employés municipaux qui souhaitent être présents à cet évènement.

QUE cette dépense soit comptabilisée au poste budgétaire des dons prévu à cet effet.

250-08-2024

18. VARIA

Aucun point n'est ajouté lors de cette séance

251-08-2024

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

252-08-2024

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

253-08-2024

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Sandra McBrearty propose la levée de la séance. Il est 21h10.



Rachel Dugas
Mairesse



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.